



MONT DE MARSAN	ARRETE DU MAIRE N° 2026/1756
SERVICE EMETTEUR Direction des affaires juridiques et de la commande publique	OBJET : Désignation du Président du comité consultatif des marchés. Nomenclature Acte : 5.3 – Désignation des représentants

Le Maire de Mont de Marsan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/04-0079 du 8 avril 2026 du conseil municipal portant désignation des membres du comité consultatif des marchés,

Considérant que le Président du comité consultatif des marchés est désigné par arrêté du Maire parmi les membres du conseil municipal,

A R R E T E

Article 1 : Marie-Laure LAFARGUE, 2^{ème} adjointe au Maire est désignée Présidente du comité consultatif des marchés pour tout le mandat.

Article 2 : Le présent arrêté est transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché en Mairie et notifié à l'intéressée.

Fait à Mont de Marsan.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de
Mont de Marsan 1

Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).